

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

LYCEE JACQUES AMYOT

6 Bis Rue Edmond Michelet
77 000 – Melun

TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN MONTE-CHARGE

N° de marché

T	M	P	1	3	9	7	2	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Acte d'Engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

LYCEE JACQUES AMYOT
6 Bis Rue Edmond Michelet
77 000 – Melun

Objet du marché :

Travaux de remplacement d'un monte-charge

Date :

Montant : € HT



Imputation budgétaire :

Chapitre
Rubrique
Programme

MARCHE PUBLIC passé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

Maîtrise d'oeuvre :

Miguel Piano
55 avenue Ledru Rollin
94170 LE PERREUX SUR MARNE

Conducteur d'opération / Assistant technique :

Lycee Jacques Amyot – 77 000 Melun
Représenté par la gestionnaire Mme Florence Bride

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

La gestionnaire du lycée Jacques Amyot (Mme Bride) – 77 000 Melun

Ordonnateur :

Le Proviseur du lycée Jacques Amyot (M. David) – 77 000 Melun

Comptable public assignataire des paiements :

L'Agent Comptable chargé du lycée J. Amyot (Mme Bride) – 77 000 Melun

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT	4
ARTICLE 2 : PRIX	5
ARTICLE 4 : PAIEMENT	7

Article premier : Contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

M

.....

.....

.....

Adresse professionnelle et téléphone :

.....

.....

.....

.....

- agissant pour mon propre compte¹ ;
- agissant pour le compte de la société² :

.....

.....

.....

.....

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³
- agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
- agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du/..../.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et des documents qui y sont mentionnés,
 - et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 44, 48, 50 à 55 du décret 2016-360.
 - Je m'**ENGAGE** ou j'**ENGAGE le groupement dont je suis mandataire**⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les travaux qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Rayer la mention inutile

Article 2 : Prix

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3.5.4 du C.C.A.P.

Unité Monétaire : Euro.

Les travaux définis au C.C.A.P constituent une tranche unique:

L'ensemble des travaux sera rémunéré par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- Montant hors taxe : Euros
- TVA (**taux de 20 %**) : +..... Euros
- **Montant TTC :** **Euros**

- Soit en lettres :

.....

- **Dans le cadre d'un groupement d'entreprises,** le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations réalisées par co-traitant :

Nature de la prestation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
.....
.....
.....
.....

- **Dans le cadre d'une sous-traitance,**

Les annexes n^o..... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors taxe : Euros
- TVA (taux de%) : Euros
- Montant TTC : Euros
- Soit en lettres :

.....

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement :

Nature de la prestation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
.....
.....
.....
.....

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement ou céder est ainsi de Euros T.T.C. soit en lettres

.....

Article 3 : Délais

Délai des travaux : 1 mois

Démarrage prévisionnel des travaux : 08/07/24

Le délai d'exécution part de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Numéro de compte :
Etablissement :
Adresse :
- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Numéro de compte :
Etablissement :
Adresse :
- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Numéro de compte :
Etablissement :
Adresse :

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Conformément à l'article 5.2 du C.C.A.P. la ou les entreprises ci-après désignées

- refusent⁵ de percevoir l'avance forfaitaire.
- ne refusent pas de percevoir l'avance forfaitaire.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des 'interdictions découlant de l'article 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

⁵ Cocher la case correspondant à votre situation

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A

Le

Signature de l'entrepreneur
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour
valoir
acte d'engagement

A

Le

Signature du pouvoir adjudicateur

**ANNEXE N° A L'ACTE D'ENGAGEMENT
EN CAS DE SOUS-TRAITANCE**

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance⁶

MARCHE

- N°
- Objet :
- Montant :
- Titulaire(s) :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature :
- Montant T.V.A. comprise :

SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale :
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
- Numéro d'identité d'établissement (SIRET - 14 chiffres) :
- Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers :
- Adresse :
- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

⁶ Pièce jointe : déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 49 du Code des marchés publics.

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE
--

- Modalité de calcul et de versement des avances et acomptes :
- Date (ou mois) d'établissement des prix :
- Modalités de variation des prix :
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

[La gestionnaire du lycée Jacques Amyot \(Mme Bride\) – 77 000 Melun](#)

- Comptable assignataire des paiements :

[L'Agent comptable du lycée Jacques Amyot \(Mme Bride\) – 77 000 Melun](#)

Le pouvoir adjudicateur,

Le Titulaire du marché,

Le Sous-Traitant,